

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/095

FINANCES LOCALES (7.1)

**Décision modificative n°1 au budget
principal Ville**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240627-DEL095CM27724-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK
SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le dix-huit juin deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 23 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 5

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLE, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. GRIMBER	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHEN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET

ABSENTS :

Mme BELVAL, M. DEBAECKER, Mme REYNAERT, M. PERLEIN,
Mme DAUCHEZ

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe GRIMBER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 3 avril 2024 adoptant le budget primitif de la Commune d'HAZEBROUCK.

Depuis le vote du Budget Primitif 2024, il est nécessaire de renforcer les crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
2315.020	Installations, matériel et outillages techniques	109 688,00 €
261.01	Titres de participation	5 000,00 €
	TOTAL	114 688,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT-RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX
024.01	Produits des cessions d'immobilisations	- 25 000,00 €
021.01	Virement de la section de fonctionnement	139 688,00 €
	TOTAL	114 688,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
023.01	Virement à la section d'investissement	139 688,00 €
	TOTAL	139 688,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX
74111.01	Dotation forfaitaire des communes	4 207,00 €
741123.01	Dotation de solidarité urbaine	98 185,00 €
741127.01	Dotation nationale de péréquation	37 296,00 €
	TOTAL	139 688,00 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2024 de la Commune d'HAZEBROUCK,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(30 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le



ID : 059-215902958-20240627-DEL095CM27724-DE

[Handwritten signature]